

Lettre du président de la Région économique de l'Est à Christian Pineau sur les aides aux entreprises exportatrices (15 mars 1957)

Légende: Le 15 mars 1957, le président de la Région économique de l'Est, qui rassemble les chambres de commerce des départements de l'Est français, interpelle le ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau, sur la nécessité de soutenir les entreprises exportatrices en vue de l'intégration au marché commun. Il suggère ainsi quelques mesures fiscales transitoires pour qu'elles puissent amortir le coût de l'ouverture du marché national à la concurrence des partenaires européens.

Source: [Lettre du président de la Région économique de l'Est à Christian Pineau sur les aides aux entreprises exportatrices (15 mars 1957)]. 2p. Archives historiques de l'Union européenne. Ministère des Affaires étrangères français. MAEF.DECE. Division économique et financière: service de coopération économique (1945-1967). Communauté économique européenne, MAEF.DECE-5. Intervention des associations et des syndicats organisation des services français responsables des questions d'intégration économique européenne, MAEF-628.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_president_de_la_region_economique_de_l_est_a_christian_pineau_sur_les_aides_aux_entreprises_exportatrices_15_mars_1957-fr-89ea91a4-9030-4745-965d-b80b1ef5f618.html



Date de dernière mise à jour: 05/01/2017

APFAIRES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES
ARRIVÉE
16 MARS 1957

A 30-6 53
202

RÉGION ÉCONOMIQUE DE L'EST

14^e GROUPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL
Créé le 19 Mars 1918

CHAMBRES DE COMMERCE DE BAR-LE-DUC, CHALONS-SUR-MARNE, CHARLEVILLE,
ÉPINAL, LURE, METZ, NANCY, REIMS, SAINT-DIÉ, SAINT-DIZIER, SEDAN, TROYES

TÉLÉPHONE
Urbain : 40.47 (trois lignes)
COMPTES CHÈQUES POSTAUX
NANCY N° 5400-42

Nancy, le 15 Mars 1957
Rue Henri-Poincaré

MM

Aide à l'exportation

DE

*M. Delany
il faudrait accuser
reception*

Monsieur le ministre,

A l'occasion du débat, en janvier dernier, à l'Assemblée Nationale, sur le marché commun européen, nos exportateurs ont enregistré avec satisfaction les déclarations gouvernementales, selon lesquelles, aussi longtemps que nos prix ne seront pas compétitifs et pendant une période à définir, il ne saurait être question de diminuer l'aide à l'exportation, telle qu'elle existe actuellement.

Les membres de la Région Economique de l'Est, réunis le 4 Mars à NANCY, m'ont demandé d'être leur interprète auprès de vous pour exprimer la satisfaction que leur apporte cet heureux résultat.

Il n'en demeure pas moins que, malgré les efforts de nos industries pour accentuer leurs ventes à l'extérieur, elles se heurtent sur les marchés étrangers à une concurrence contre laquelle il leur est très souvent difficile de lutter.

Cette perspective est particulièrement inquiétante, au moment où se précise la constitution du marché commun européen.

Il nous apparaît donc que d'autres mesures devraient être prévues, qui permettraient à nos exportateurs d'affronter dans des conditions moins défavorables la concurrence étrangère. Les mesures à prendre ne peuvent évidemment consister en un renforcement de l'aide à l'exportation sous ses formes actuelles, en raison de l'opposition qu'y feraient nos par-

Monsieur le ministre des
Affaires Étrangères
37, Quai d'Orsay, 37
PARIS
(7^e)

.../...

.../...
Aussi, pensons-nous que c'est plutôt vers des exemptions fiscales susceptibles de favoriser les investissements en matériel et en équipement qu'il y a lieu de s'orienter.

Nous suggérons donc qu'après avoir établi la proportion du chiffre d'affaires traité à l'exportation, par rapport au chiffre d'affaires total d'une entreprise considérée, l'Administration admette que la même proportion du bénéfice réalisé puisse être consacrée en franchise de tous impôts, à des augmentations d'amortissement et à la constitution de provisions pour acquisition de matériel nouveau.

Naturellement, la réalisation de cette modernisation de l'outillage aurait à être limitée dans le temps, et on pourrait convenir que les provisions qui ne seraient pas effectivement utilisées dans un délai de trois ans, par exemple, devraient être réincorporées dans les bénéfices taxables.

Ces nouvelles facilités données aux industries exportatrices supposées bénéficiaires pour l'ensemble de leur exploitation ne devraient pas se substituer aux aides actuellement en vigueur; s'y ajoutant, elles constitueraient un stimulant efficace à l'amélioration nécessaire de l'outillage français.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'attention bienveillante que vous voudrez bien accorder à cette suggestion, et vous prie d'agréer, l'hommage de mes sentiments de haute considération.

Le Président :



J. ARNAUD.